

## **Compte rendu du CSAL du 08/10/2024**

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Île-de-France s'est réuni en formation plénière le 8 octobre 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Approbation des PV des CSAL du 1er février, 9 février, 11 mars, 25 avril et 23 mai 2024 :**

Vos élus ont adopté les procès-verbaux présentés.

#### **2/ Bilan local du télétravail 2023 :**

La Direction a répondu aux questions des élus sur la pérennité du dispositif du régime de télétravail accordé aux agents sur leur demande, dans un contexte général de remise en cause, dans les médias, du principe du télétravail et du « retour au bureau » quatre à cinq jours par semaine.

La CFTC a questionné la Direction sur les conditions de dialogue et de refus non motivés de télétravail. En effet, la notion de « dialogue » est théorique dans une relation hiérarchique. L'agent n'est pas sur un pied d'égalité avec son chef de service.

**La CFTC est présente pour vous accompagner en la matière.**

#### **3/ Fiche sur l'enquête mutations des cadres A de 2024 :**

Vos élus ont consulté le compte-rendu des motifs de départ en 2024, envoyé par la Direction.

Ce compte-rendu expose les résultats du sondage, réalisé entre le 12 juin et le 15 juillet 2024, auprès des 70 inspecteurs des finances publiques (IFIP) de la DIRCOFI Île-de-France ayant formulé une demande de mutation ou présenté une candidature auprès d'une autre direction.

49 inspecteurs ont répondu sur les 70 interrogés. Sur les 49 réponses, 39 n'ont pas été formés en brigade d'intégration.

On observe que ces inspecteurs quittent la DIRCOFI pour les raisons suivantes :

- des objectifs trop lourds réduisant la qualité des contrôles ;
- certaines brigades changent d'IP ou d'IDIV chaque année ;
- charge de travail importante et croissante, sans compensation ;
- cadencement contraignant qui réduit la qualité des travaux ;
- faible qualité de la programmation.

Le document ne porte pas sur les départs des collègues ayant été formés en Brigade d'intégration en 2021-2022 et 2022-2023.

**Vos élus CFTC Finances publiques constatent que la première brigade d'intégration (BI) créée entre septembre 2021 et juin 2022 a accueilli et formé 20 inspecteurs stagiaires destinés à la vérification. En septembre 2024, deux ans plus tard, il n'y a plus que 9 collègues affectés en brigade de vérification, soit 55% de départ.**

La réduction des objectifs en 2e année de vérification, obtenue par La CFTC en septembre 2023, est un bon point mais loin d'être suffisant.

Ainsi, compte tenu de l'investissement en formation sur les collègues, la création de brigade d'intégration et la réduction des objectifs sur la deuxième année, il faut espérer que cela incitera les agents à rester pour avoir un retour sur investissement....

**Cependant, la CFTC demande que la question de l'auto-programmation demandée aux vérificateurs, du traitement du contentieux, non valorisé en termes d'objectifs, ou encore l'équilibre des programmes de travail soit mieux pris en compte dans la charge de travail. La question de la rémunération demeure toujours sur la table.**

#### **4/ Bilan de l'activité ECOFIP de la DIRCOFI IDF :**

Le plan national de transition environnementale de la DGFIP poursuit l'objectif de réduire de 22 % nos émissions en 2025 par rapport à 2019 (hors émissions liées à nos achats sauf papier).

Dans ce cadre, la DIRCOFI IDF a construit un plan local de transition environnemental reposant sur les 5 axes impératifs qui détaille 18 actions déclinées en 28 mesures dont 11 sont impératives.

Exemple de mesures :

- la mise en place de circuit court dans le cadre de la restauration collective ;
- le tri et la valorisation des biodéchets de la restauration collective ;
- la régulation thermique du bâtiment (chauffage des locaux à 19 °C, période neutre) ;
- usage et valorisation du papier (dématérialisation, réflexions sur l'affranchissement, tri dans la zone de bureaux) ;
- verdissement des modes de déplacement (travail à distance, véhicules électriques et mobilités douces).

Un bilan sera fait en fin d'année 2024 sur l'utilisation des 6 véhicules électriques mis à disposition des agents de la DIRCOFI IDF depuis février 2024.

---

**5/ Questions diverses :**

Un budget consacré à la convivialité sera de nouveau mis en place par la Direction à disposition de l'ensemble des chefs de service de la DIRCOFI Île-de-France pour tous les services (brigades, équipes de direction...). Cette dotation avait déjà eu lieu en fin d'année 2023.

Sur les modalités d'usage de cette dotation, la Direction a annoncé que la procédure de devis sera simplifiée. Le restaurant administratif va établir trois devis possibles : un devis petit-déjeuner, un devis déjeuner, un devis après-midi avec des menus fixes.

Pour les deux nouvelles BPAT ouvertes le 01/09/2024, il n'y a pas d'objectifs de dossiers à rendre pour la période entre septembre et décembre 2024. Les nouveaux agents consacrent la période actuelle aux objectifs 2025.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.  
N'hésitez pas à les contacter : [cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr)**